



MUNICIPALITÉ DE OGDEN
ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du conseil
Lundi, 8 janvier 2018 à 19 heures

OGDEN

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017
 - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2017 à 9h
 - 3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2017 à 9h15
- 4. Période de questions**
- 5. Affaires portant sur les séances antérieures**
- 6. Aménagement, urbanisme et développement**
 - 6.1 Dépôt du rapport forestier
 - 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme
 - 6.3 Dépôt du rapport d'urbanisme pour l'année 2017
- 7. Environnement et gestion des matières résiduelles**
 - 7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement
 - 7.2 Rencontre gratuite pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement
- 8. Voirie, transport et travaux publics**
- 9. Finances**
 - 9.1 Liste des comptes payés
 - 9.2 Liste des comptes à payer
 - 9.3 Taux de km remboursable en 2018
 - 9.4 Lettres recommandées à certains propriétaires dont le compte est gravement en souffrance
- 10. Administration**
 - 10.1 Renouvellement de l'abonnement à l'ADMQ
 - 10.2 Dons
 - 10.3 Demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été
 - 10.4 Révision salariale 2018
 - 10.5 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal
 - 10.6 Formations FQM à la MRC pour membres du conseil en 2018
 - 10.7 Cartes d'affaires pour le maire
- 11. Loisirs et culture**
- 12. Sécurité publique**
 - 12.1 Adoption du budget 2018 – Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est
 - 12.2 Adhésion des municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est à la Régie incendie de l'Est
 - 12.3 Plan de sécurité civile de la municipalité d'Ogden
- 13. Règlements et politiques internes**
 - 13.1 Adoption – Règlement n° 2018.01 intitulé Règlement n° 2018.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018
- 14. Rapport du maire et rapport de la MRC de Memphrémagog**
 - 14.1 Diverses rencontres
 - 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog
- 15. Liste de correspondance**
- 16. Période de questions**
- 17. Levée de la séance**

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le
Lundi, 5 février 2018 à 19 heures



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 8 janvier 2018 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS:

Monsieur le conseiller Michael Sudlow et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

ABSENT :

Monsieur le conseiller Jean R. Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures 2 minutes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-01-001

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017

2018-01-002

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2017 à 9h

2018-01-003

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2017 à 9h tel que présenté.

ADOPTÉE

3.3 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2017 à 9h15

2018-01-004

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2017 à 9h15 tel que présenté.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a quatre (4) personnes présentes dans la salle. M. Tremblay prétend que la réprimande donnée à la compagnie de déneigement qui est détaillée dans la résolution 2017-12-282 comporte des faits qui ne concordent pas avec les faits réels de la journée en question. Le maire a demandé à M. Tremblay de donner sa version écrite des faits à la municipalité pour qu'une vérification puisse y être effectuée. M. Mailhot mentionne que les chemins de campagnes dans le secteur 2 d'Ogden sont très beaux. M. Rediker ajoute que les chemins dans le secteur 1 d'Ogden sont aussi beaux que dans les autres municipalités et qu'il faut adapter sa vitesse dépendant de la température. Le maire remercie ces gens pour leurs commentaires. M. Hébert mentionne certains articles annonçant les projets approuvés pour l'internet haute vitesse dans diverses MRC et municipalités, et demande pourquoi Ogdén n'y était pas inclus. Le maire lui répond que les projets pour Ogdén ont été déposés mais n'ont pas encore été retenus. Le maire ajoute que la municipalité travaille fort sur le dossier prioritaire de l'internet haute vitesse et participera à d'autres rencontres à cet égard plus tard cette semaine. M. Hébert mentionne aussi que les protecteurs autour des pommiers à l'hôtel de ville ont été enlevés, et que les pommiers risquent donc d'être détruits par les chevreuils d'ici le printemps. La réponse donnée est que les protecteurs seront remis dès que possible.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Dépôt du rapport d'urbanisme pour l'année 2017

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour l'année 2017. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 13 décembre dernier.

7.2 Rencontre gratuite pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'écologie appliquée organise une rencontre concernant la vergerette de Provancher, une plante désignée menacée au Québec qui est présente sur notre territoire, et invite l'inspecteur en bâtiment et en environnement à assister à cette rencontre qui aura lieu à Sherbrooke le 2 février 2018 de 9h à 12h, et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette rencontre;

2018-01-005
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à assister à cette rencontre se tenant à Sherbrooke le 2 février 2018.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette rencontre.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 76,224,96\$ et les salaires s'élèvent à 21,354,69\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 97,579,65\$.

2018-01-006

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 48,003,14\$;

2018-01-007

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 8 janvier dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Taux de km remboursable en 2018

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

DE fixer le taux du km remboursable en 2018 à 0,50\$ pour les déplacements effectués pour le compte de la Municipalité.

ADOPTÉE

9.4 Lettres recommandées à certains propriétaires dont le compte est gravement en souffrance

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des propriétaires endettés envers la Municipalité pour les taxes imposées en 2015;

CONSIDÉRANT QUE si ces montants en souffrance ne sont pas acquittés sans tarder, ces citoyens risquent de voir leurs propriétés mises en vente par la MRC Memphrémagog pour défaut de paiement de taxes;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
R.V.	20

2018-01-009

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE la commis administrative soit autorisée à contacter ces personnes par téléphone et la directrice générale soit autorisée à transmettre à ces personnes une lettre par la poste (ou s'il n'a pas été possible de rejoindre ces personnes par téléphone, une lettre recommandée) pour les aviser de la situation et qu'ils doivent obligatoirement prendre entente avec la Municipalité pour éviter que leur propriété ne soit vendue aux enchères pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement de l'abonnement à l'ADMQ

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

2018-01-010

QUE l'abonnement de la directrice générale à l'ADMQ soit renouvelé pour l'année 2018 au montant de 865.38\$ incluant les taxes et l'assurance, et que l'émission d'un chèque soit autorisée à l'ordre de l'ADMQ en guise de paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

10.2 Dons

2018-01-011

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement des dons suivants:

Société d'agriculture du comté de Stanstead (exposition d'Ayer's Cliff).....	75\$
CAB Rediker.....	1,000\$
Musée Colby-Curtis.....	100\$
Croix-rouge canadienne.....	160\$
Parc Weir.....	2,000\$
Memphrémagog Conservation Inc.....	500\$
Sentier Massawippi.....	275\$
Fondation de l'Hôpital Memphrémagog.....	1,000\$
Frontier Animal Society.....	1,000\$
Club de Soccer de Stanstead.....	360\$
Canton de Stanstead (Fête Nationale).....	150\$
Centre Santé Vallée Massawippi.....	1,000\$
Bibliothèque Haskell.....	1,000\$
Phelps Helps.....	1,250\$
Cercle des Fermières de Stanstead.....	600\$
Unité de Médiation Citoyenne Memphrémagog.....	225\$
Fondation Cégep de Sherbrooke.....	200\$

QU'une contribution supplémentaire au montant de 1,200\$ soit octroyée à la bibliothèque Haskell.

ADOPTÉE

10.3 Demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été

2018-01-012

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été pour défrayer une partie des salaires des deux étudiants embauchés durant la période estivale pour réaliser certains projets environnementaux.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire/	D.G.
<i>R.V.</i>	<i>VC</i>

QUE la demande de subvention fasse référence au salaire horaire et au nombre d'heures prévus au budget 2018.

ADOPTÉE

10.4 Révision salariale 2018

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2017 la directrice générale a rencontré chaque employé municipal afin de compléter des appréciations de rendement pour la dernière année, et afin de discuter des révisions salariales pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE les montants des salaires révisés des employés pour l'année 2018 ont été recommandés par le maire et la directrice générale, et présentés aux membres du conseil municipal qui les ont discutés et donné leur accord;

2018-01-013

Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la révision salariale 2018 telle que recommandée et que les salaires des employés pour l'année 2018 débutant le 1^{er} janvier 2018 seront selon les montants qui ont été présentés au conseil et approuvés.

ADOPTÉE

10.5 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal

2018-01-014

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal pour l'année 2018 au montant de 165.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.6 Formations FQM à la MRC pour membres du conseil en 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a informé la municipalité que celle-ci a organisé des formations dites « privées » sur les thèmes offertes par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), qui se donneront à la MRC à Magog, afin de faciliter la participation des élus et de réduire le temps et les frais de déplacement associés à la participation aux formations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté la résolution no. 2017-12-291 autorisant la participation de certaines conseillères à des formations de la FQM, mais que ces mêmes formations de la FQM sont maintenant offertes par la MRC à un coût moindre d'environ 200\$ par personne, soit la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux » le 3 mars 2018 et « La gestion financière municipale » le 26 mai 2018, les deux se tenant à Magog;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) membres du conseil se disent présentement intéressées à suivre la formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux », soit Mme Marie-Andrée Courval, Mme Lise Rousseau et Mme Sylvie Lefebvre, et que trois (3) membres du conseil se disent présentement intéressés à suivre la formation « La gestion financière municipale », soit M. Richard Violette, Mme Lise Rousseau et Mme Sylvie Lefebvre;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces formations sortiront du poste CONSEIL : formation des élus du budget municipal 2018;

2018-01-015

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil annule la résolution no. 2017-12-291;

QUE le conseil autorise les conseillères nos. 4, 5 et 6, Mme Marie-Andrée Courval, Mme Lise Rousseau et Mme Sylvie Lefebvre, à assister à la formation FQM offerte par la MRC comme ci-



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



haut mentionnée, se tenant le 3 mars 2018 à Magog, au coût d'environ 200\$ par personne, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire, M. Richard Violette et les conseillères nos. 5 et 6, Mme Lise Rousseau et Mme Sylvie Lefebvre, à assister à la formation FQM offerte par la MRC comme ci-haut mentionnée, se tenant le 26 mai 2018 à Magog, au coût d'environ 200\$ par personne, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le paiement de ces coûts d'inscription.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ces formations.

ADOPTÉE

10.7 Cartes d'affaires pour le maire

2018-01-016

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de cartes d'affaires pour le maire, au coût maximal de 30\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Adoption du budget 2018 – Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est présente un budget équilibré de l'ordre de 1 305 632.03\$;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Ogden sera de 111 655.47\$;

2018-01-017

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le budget de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

12.2 Adhésion des municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est à la Régie incendie de l'Est

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale existe entre les 8 municipalités du secteur Est du Lac Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ogden a adhéré à cette entente en 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale prévoit les dispositions pour l'adhésion de toute autre municipalité et qu'une de ces dispositions nécessite le consentement unanime des municipalités faisant déjà partie de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est ont fait parvenir une résolution à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est indiquant leur intention de se joindre à cette entente intermunicipale;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.

2018-01-018

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie de l'Est demande aux municipalités faisant partie de l'entente de consentir à l'adhésion des municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est;

Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden consente à l'adhésion des municipalités de Barnston-Ouest et Stanstead-Est à l'entente intermunicipale concernant la prévention et la protection incendie et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie incendie de l'Est.

ADOPTÉE

12.3 Plan de sécurité civile de la municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden doit refaire son plan de sécurité civile pour la protection de ses citoyens, car sa dernière mise-à-jour date de plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet en sécurité civile, M. Raymond Gagné, a fourni une offre de service pour 2018 pour la planification de la sécurité civile municipale et la production du plan de sécurité civile, au montant de 7,200.00\$, taxes en sus;

2018-01-019

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden accepte l'offre de service pour le plan de sécurité civile 2018 faite par M. Raymond Gagné, au coût de 7,200.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2018.01 intitulé Règlement n° 2018.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Lise Rousseau à la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2017 à 9 heures 15;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet de règlement a été faite à la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2017 à 9 heures 15;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2018.01 aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2018-01-020

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2018.01 intitulé «Règlement n° 2018.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018» est adopté.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

Le maire mentionne qu'il assistera à la tournée du ministre Martin Coiteux ce jeudi matin à Magog et qu'il mentionnera le sujet de l'internet haute vitesse à Ogden. Il ajoute que ce même matin la directrice-générale et le maire suppléant assisteront à une rencontre concernant ce même sujet à Coaticook.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire mentionne quelques sujets qui ont été discutés lors de la dernière rencontre à la MRC, tels l'internet haute vitesse, le taux chargé par la SQ qui augmentera par environ 15% en 2018, la réglementation concernant la marijuana et le programme de subvention Réno-Village.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mailhot demande si la réglementation concernant la marijuana sera de compétence fédérale, et le maire lui répond que oui. M. Hébert mentionne qu'une discussion devrait avoir lieu bientôt au sujet des ententes entre la municipalité et les propriétaires de terrains touchant la Tourbière de Marlinton. Celui-ci contactera la directrice générale à cet égard.

2018-01-021

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Mme Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 46 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.